

STATUTS

TITRE I

BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article 1 - OBJET

Cette Association a pour objet de contribuer au développement et au rayonnement du Musée du Quel Brant (ou toute autre dénomination sociale qui pourrait lui être substituée ultérieurement), en France et dans le monde, par tous moyens et notamment par :

- toutes actions tendant à développer la fréquentation du Musée et la connaissance de ses activités au moyen de la réalisation d'actions d'information et de promotion, d'élaboration et de diffusion de documents ;
- toutes actions tendant à développer la recherche, l'enseignement et les activités scientifiques nationales et internationales du Musée ;
- l'accomplissement de toutes démarches en vue de susciter des libéralités ou des prêts de œuvres françaises ou étrangères ;
- la participation à la vie du Musée en soutenant des événements tels que des expositions, des spectacles et en aidant à leur diffusion et à leur promotion en France et dans le monde ;
- l'aide à l'enrichissement des collections du Musée en participant à des acquisitions, des restaurations ou des mises en valeur d'œuvres et d'objets d'art ayant une valeur artistique ou historique et jugés dignes d'y prendre place ;
- l'organisation de conférences, expositions, manifestations, concours, ainsi que la création de prix et de bourses ;
- l'organisation de toute manifestation ou réunion, publique ou privée, et l'utilisation de tous moyens appropriés ayant pour but de favoriser le développement de ses objectifs ;
- toutes activités multimédias en liaison avec les collections du Musée ;
- toutes formes de participation dans d'autres entreprises y compris les sociétés commerciales pouvant concourir à la réalisation de l'objet social.